



L'équité d'emploi dans le milieu universitaire

(Fredericton, le 19 octobre 2020) La Semaine de l'équité de l'emploi (SÉE) se tient cette année du 19 au 23 octobre. À tous les ans, au mois d'octobre, les associations du personnel académique aux universités publiques du Canada mettent l'accent sur les conditions de travail du personnel enseignant à statut précaire.

« Cette année, les associations membres de la Fédération des associations de professeures et professeurs d'université du Nouveau-Brunswick (FAPPUNB) tiennent plus que jamais à souligner le travail accompli par nos collègues à statut précaire et d'attirer l'attention sur cette situation dommageable au bon accomplissement de la mission de formation de notre jeunesse par les universités. » indique le président de la FAPPUNB, Hector Guy Adégbidi.

Le sous-financement des universités qui perdure depuis plusieurs décennies fait que celles-ci doivent prendre diverses mesures draconiennes afin de pallier ce manque chronique de fonds. L'une des manières les plus faciles utilisées par les universités, mais aussi l'une dont les conséquences à moyen et à long termes sont les plus dommageables pour l'éducation des jeunes du Nouveau-Brunswick, est de ne pas remplacer les membres du personnel académique permanent lors de leur départ à la retraite ou pour toute autre raison, et d'embaucher du personnel enseignant à statut précaire à leur place. Or, le recours à du personnel à statut précaire a également une incidence négative pour les étudiantes et étudiants, leurs collègues universitaires à statut permanent et l'université dans son ensemble. « Le recours à un plus grand nombre d'enseignants et enseignantes à statut précaire a pour effet le manque de professeures et professeurs pour aider et assister les étudiantes et étudiants en dehors des heures de cours, pour superviser les étudiantes et étudiants dans le cadre de prérequis d'études spécialisées (lectures dirigées, mémoires, thèses, stages, laboratoires, etc.), pour concevoir des cours et mettre à jour les programmes d'étude ou encore pour participer à la gestion collégiale des institutions universitaires », ajoute le professeur Adégbidi. Cette situation est une source de fragilité mentale et professionnelle pour ces membres du personnel académique à statut précaire.

Il nous faut noter ici, que les mesures de confinement décrétées afin de contrer la pandémie de la COVID-19 ont eu pour effet de multiplier les tâches du personnel enseignant; ceci n'a fait qu'empirer d'autant plus la situation des enseignantes et enseignants à statut précaire qui ne sont pas compensés à la hauteur des efforts exigés d'eux et elles. La vulnérabilité exacerbée des enseignantes et enseignants à statut précaire fait en sorte que leur santé mentale est encore plus à risque de se détériorer, empirant un malheureux phénomène observé avant la pandémie.

La FAPPUNB demande donc la collaboration du Ministre de l'Éducation postsecondaire, de la formation et du travail, Monsieur Trevor Holder, afin d'assurer que le gouvernement provincial comprenne bien les enjeux et avantages à court, moyen et long termes d'un financement adéquat des universités publiques du Nouveau-Brunswick.

- 30 -

Au sujet de la FAPPUNB :

La Fédération des associations de professeures et professeurs d'université du Nouveau-Brunswick représente les intérêts d'environ 1 500 professeurs, du personnel universitaire contractuel, bibliothécaires professionnels et chercheurs des quatre universités publiques du Nouveau-Brunswick. Elle préconise l'avancement des normes de leur profession et cherche à améliorer la qualité de l'enseignement supérieur dans la province.

Personnes-ressources :

Hector Guy Adégbidi, président

506-740-3966 ou

hector.guy.adegbidi@umoncton.ca